République Française

Département
De Vaucluse

Ville de

ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
Groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques et d'un Schéma Directeur Immobilier Energie

RAPPORTEUR :
JP DELCASSO

N°
2024-01-02

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8
Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

Monsieur Le Maire expose que l'ensemble des communes du Grand Avignon ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Avignon, doivent répondre aujourd'hui à des objectifs réglementaires ambitieux en matière de sobriété et d'efficacité énergétique des bâtiments (décret tertiaire, décret BACS).

Les textes législatifs et réglementaires imposent des objectifs de sobriété énergétique à l'horizon 2030 et 2050. A ce titre le gouvernement a créé le programme ACTEE afin d'accompagner les collectivités à développer des projets de rénovations énergétiques des bâtiments publics en apportant une aide financière à la réalisation d'études, d'audits énergétiques et de schéma directeur immobilier énergie.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib2-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

Dans ce cadre, le Grand Avignon propose aux communes un accompagnement interne depuis 2022 sur la construction durable, la performance énergétique et le déploiement des Énergies renouvelables.
Chaque audit énergétique comportera trois volets et seront intégrés dans le SDIE :

- ✓ Audit du bâtiment
- ✓ Confort d'été
- ✓ Qualité de l'air

Le Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE), véritable colonne vertébrale d'une gestion patrimoniale des bâtiments, permet de prioriser des travaux d'amélioration de la performance énergétique mais également de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale.

Dans une logique de Programme Pluriannuel d'investissements, le SDIE permet de phaser les projets et d'élaborer une vraie stratégie immobilière, financière et énergétique du patrimoine et ainsi d'avoir un visuel complet par bâtiment, en intégrant toutes les stratégies du territoire autour de la transition écologique.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure un groupement de commande, répondant à la définition de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique, afin d'engager toutes les parties prenantes dans la réalisation des études citées en objet.

Pour la partie « **Audits énergétiques** », le groupement sera constitué de :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,**

Représentée Joël GUIN, Président

- **Les communes suivantes représentées par leur maire :**
  - ✓ Avignon
  - ✓ Caumont sur Durance
  - ✓ Entraigues sur la Sorgue
  - ✓ Jonquerettes
  - ✓ Les Angles
  - ✓ Rochefort du Gard
  - ✓ Saze
  - ✓ Morières
  - ✓ Vedène
  - ✓ Velleron

Le Grand Avignon, assurant la coordination du groupement, sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence au nom du groupement. Chaque membre signera, notifiera et exécutera ensuite le marché (contrat cadre) pour la part qui le concerne, Il s'acquittera directement des paiements auprès du ou des bureaux d'études désignés.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib2-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

Les membres du groupement se sont entendus sur la clé de répartition financière ci-dessous :

	Nombre d'audits	Répartition entre structure	
	Unité	en %	en Euros HT
AVIGNON	2	3	10 000,00
CAUMONT SUR DURANCE	9	13	39 000,00
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	11	16	46 000,00
JONQUERETTES	1	2	5 000,00
LES ANGLES	5	10	28 500,00
ROCHEFORT DU GARD	8	12	34 000,00
SAZE	2	3	8 500,00
MORIERES	4	7	20 000,00
VEDENE	12	19	54 000,00
VELLERON	4	5	15 500,00
GRAND AVIGNON	6	10	30 000,00
TOTAL	64	100	290 500,00

Le tableau ci-dessus présente les montants déposés dans le dossier de candidature ACTEE en novembre 2023. Ils seront actualisés par avenant suite à la notification du marché (prix forfaitaire par audit). L'aide de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) FNCCR (programme ACTEE) est d'au minimum 50% par audit (hors bonus).

Pour la partie « **Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)** », le groupement sera constitué de :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,**

Représentée Joël GUIN, Président

- **Les communes suivantes représentées par leur maire :**
  - ✓ Caumont sur Durance
  - ✓ Entraigues sur la Sorgue
  - ✓ Jonquerettes
  - ✓ Le Pontet
  - ✓ Rochefort du Gard
  - ✓ Saint saturnin Les Avignon
  - ✓ Saze
  - ✓ Morières
  - ✓ Sauveterre
  - ✓ Vedène
  - ✓ Velleron
  - ✓ Villeneuve Les Avignon
  - ✓ Roquemaure

Le Grand Avignon, assurant la coordination du groupement, sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence au nom du groupement. Chaque membre signera, notifiera et exécutera ensuite le marché pour la part qui le concerne, Il s'acquittera directement des paiements auprès du ou des bureaux d'études désignés. Le Grand Avignon prendra en charge les coûts liés aux réunions intercommunales avec le prestataire et au conseil en termes de suivi du SDIE

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib2-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

Les membres du groupement se sont entendus sur la clé de répartition financière ci-dessous :

	Répartition entre structure		Aides demandées à la FNCCR (60%)
	en %	en Euros HT	en Euros HT
CAUMONT SUR DURANCE	7%	42 500,00	25 500,00
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	9%	56 000,00	33 600,00
JONQUERETTES	3%	19 000,00	11 400,00
LE PONTET	15%	99 500,00	59 700,00
ROCHEFORT DU GARD	5%	34 000,00	20 400,00
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	4%	24 000,00	14 400,00
SAZE	2%	13 500,00	8 100,00
MORIERES	7%	44 000,00	26 400,00
SAUVETERRE	6%	36 000,00	21 600,00
VEDENE	8%	54 000,00	32 400,00
VELLERON	5%	31 000,00	18 600,00
VILLENEUVE LES AVIGNON	5%	32 000,00	19 200,00
ROQUEMAURE	10%	62 000,00	37 200,00
GRAND AVIGNON	15%	100 000,00	60 000,00
TOTAL	100%	647 500,00	388 500,00

Le tableau ci-dessus présente les montants déposés dans le dossier de candidature ACTEE en novembre 2023. Ils seront actualisés par avenant suite à la notification du marché (prix forfaitaire par structure).

Compte-tenu du nombre de collectivités concernées et pour des raisons de réactivité, il est proposé que la commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur, soit la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Grand Avignon.

Considérant l'intérêt pour les parties prenantes précitées de conduire ces études préalables,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à cet effet, dont Le Grand Avignon est le coordonnateur,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR
5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE, Mme PIGHINI, M. TESTUD, Mme MACIA, M. MOUTTE

- **APPROUVE** le lancement des études suivantes : Audits énergétique et Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE), en ce qui concerne la commune

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes avec les partenaires concernés,

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib2-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

- **APPROUVE** le rôle de coordonnateur du groupement de commandes par le Grand Avignon,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI **Guy MOUREAU**

Acte certifié exécutoire le : 30/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 30/01/2024
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib2-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024